

DEC211426DR15

Décision portant nomination de M. Maimaitiyiming ABASI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5218 intitulée Laboratoire d'intégration du matériau au système (IMS).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201515DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5218 intitulée Laboratoire d'intégration du matériau au système (IMS) et nommant M. Yann DEVAL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5218¹ en date du 25 mars 2021 ;

Considérant que M. Maimaitiyiming ABASI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires les 19 et 21 janvier 2021, les 22 et 23 février 2021 et les 8 et 15 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Maimaitiyiming ABASI, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5218 intitulée Laboratoire d'intégration du matériau au système (IMS), à compter du 1^{er} avril 2021.

M. Maimaitiyiming ABASI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Maimaitiyiming ABASI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 25 mars 2021

Le directeur de l'unité

Yann DEVAL

Visa du délégué régional du
CNRS

Younis HERMES

Visa du président de
L'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général de
Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

¹Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)